



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 10 avril, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation: 28 mars 2024

<u>Etaient présents</u>: ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, MARIAGE Anne-Sophie, PAW Bernard, RENARD Delphine, PORTEMONT Anne-Sophie, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents: CLIQUET Louis,

Absents excusés :

Excusés avec procuration: DANGREAU Pascal, GRATTEPANCE Jérôme, LIENARD Nathalie

Nombre de membres :

21

Présents:

En exercice:

17

Excusés avec Procuration:

3

Absents excusés : Absents : 0 1

Votants:

20

Secrétaire de séance :

DELVALLEE Axelle

Délibération n°: 2024/14

OBJET: SUBVENTION 2024 AU CCAS.

Vu le budget primitif 2024 de la commune de Quarouble ;

Vu l'avis des commissions « finances – budget » ;

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. une subvention communale de 17 000 € est nécessaire pour équilibrer le Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ATTRIBUE une subvention annuelle de fonctionnement pour le CCAS à hauteur de 17 000 € pour 2024 qui sera imputé au 657363.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance **DELVALLEE Axelle**

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le

12 AVR. 2024

Sa Publication sur le site Internet de la ville le 12 AVR. 20
Le Maire
Jean-Luc DELANNOX